



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ENERGIE DE TARN-ET-GARONNE

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 26 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre, à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Montpezat de Quercy, sous la présidence de M. Jacques Gayral, Président.

Délégués votants présents :

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
ALBEFEUILLE LAGARDE	MASSIMINO	Francis	X	PRADEL	Rosa	
ALBIAS	LONGUEVILLE	Eric		BARBON	Alain	X
ANGEVILLE	VERLEY	Hélène		CRUBILÉ	Jean-Luc	
ASQUES	HERREMANS	Laurence		IGNACE	Patrice	X
AUCAMVILLE	GAMEL	Philippe	X	FRAYSSE	Eric	
AUTERIVE	RAYNAUD-TOUGE	Hervé		FERRADOU	Jean	
AUTY	MOZAC	Frédéric		MOURGUES	Jean-Michel	
AUVILLAR	COMPAGNAT	Gilles	X	ARNOSTI	Alain	
BALIGNAC	SALVADORI	Fabien		GAUSSENS	Alain	
BARDIGUES	ARBIA	Dorine		PICARD	Muriel	
BARRY D'ISLEMADE	PORTAL	Guy		GONCALVES	Jean-Claude	
BEAUMONT DE LOMAGNE	ROBERT	Jean		LAGARDE	Pascal	
BEAUPUY	CORBON	Eric	X	REY	Denis	
BELBEZE EN LOMAGNE	SCORCIONE	Daniel	X	REGHENAZ	Jean-Claude	
BELVEZE	PRADALIÉ	Jean-Pascal	X	OLIVIER	Thierry	
BESSENS	MAGNIER	Armand		MICHEL	Serge	
BIOULE	RICARD	Thierry	X	PIZZOLITTO	Ludovic	
BOUDOU	FIELDS	Christian		BOUDET	Yves	X
BOUILLAC	BRASSEUR	Francis	X	CHAUBET	Michel	
BOULOC EN QUERCY	TAFOUREAU	Dominique	X	COMBATELLI	Fabrice	
BOURG DE VISA	LAINÉ	Arlette	X	DEWAELES	Maurice	
BOURRET	DUSSAUX	Eric		COUDERC	Yves	
BRASSAC	FLOURENS	Jean-Pierre	X	DUCASSE	Frédéric	
BRESSOLS	IBRES	Jean-Louis	X	OLIVE	Stéphanie	
BRUNIQUEL	CAVALLI	Didier	X	BASSE	Sébastien	
CAMPSAS	FLORES	Luc		ASTOUL	Jean	X
CANALS	PURCHA	François	X	BLATCHÉ	Bernard	
CASTANET	ROUX	Jean-Jacques	X	PETIT	Aurélien	
CASTELFERRUS	SABATIER	Serge	X	PECHERMAN	Bernard	
CASTELMAYRAN	OLLINO	Jean		JAMAIN	Thierry	
CASTELSAGRAT	DECON	André	X	BORTOLUSSI	Jean-Marc	
CASTELSARRASIN	KOZLOWSKI	Eric		DUMAS	Mathieu	
CASTERA BOUZET	MEUNIER	François	X	LADEVEZE	Josine	
CAUMONT	COSTES	Christian	X	CRUBILÉ	Édouard	
CAUSSADE	CLARMONT	Jean-Claude	X	VIDAILLAC	Jacques	
CAYLUS	SERVIERES	François	X	POUSSOU	Gisèle	
CAYRAC	VIEILLAME	Raymond	X	DAMAGGIO	Gisèle	
CAYRIECH	JULIEN	Jérôme	X	DONNADIEU	Jean-Louis	
CAZALS	BAGES	Catherine	X	EVARD	Thierry	
CAZES MONDENARD	PAYSSOT	Christophe		ICHES	Nadège	
COMBEROUGER	ABRIAT	Fabian		FIORITO	Samuel	
CORBARIEU	GAYRAL	Jacques	X	TORNER	Louis	
CORDES TOLOSANNES	DELLAC	Patrick		SEVEGNES	Olivier	
COUTURES	MORO	Géraldine	X	PILATI	Ludovic	
CUMONT	SANCEY	Alain	X	GUIRBAL	Jean-Jacques	
DIEUPENTALE	BIERGE	Michel	X	GIGOUT	Pierre	
DONZAC	SOPETTI	Jean-Marc		ANTERRIEU	Thierry	
DUNES	LEMONNIER	Dominique	X	DELPECH	Michel	
DURFORT LACAPELETTE	PUIGVERT	Patrice		VIDAL	Laurent	
ESCATALENS	DAURE	Gilbert	X	PASIN	Clothilde	
ESCAZEAUX	LATAPIE	Gérard		MARTINET	François	X
ESPALAIS	PINCEMIN	Bernard	X	BERTHOUMIEU	Jean-Claude	
ESPARSAC	GOMEZ	Philippe		DUPUY	Annie	
ESPINAS	FERAL	Daniel	X	LOMBARD	Jean-Pierre	

AR Prefecture

082-258200575-20240926-DCS20240926_07-DE
Reçu le 01/10/2024

DCS20240926_07

DELEGUÉS / DELEGUÉES

COMMUNES	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
FABAS	POZZA	Christian		GRAILHE	Stéphane	X
FAJOLLES	LEGAL	Nadine		MIRAMONT	Alain	
FAUDOAS	DUPONT	Jean-Louis	X	ESCARNOT	Michel	
FAUROUX	VIEILLEVIGNE	Pierre	X	POUJAL	Julien	
FENEYROLS	ROUX	René		MOLLIMARD	Claire	
FINHAN	DUBEROS	Alain	X	LE THOMAS	Christine	
GARGANVILLAR	GRAULIER	Roland		FILIBE	Jean	
GARIES	TONIN	Philippe	X	BONNECAZE	Laurent	
GASQUES	FOUCAULT	Marc	X	MANDERSCHIED	Florence	
GENEBRIERES	ESCALETTE	Pascal		BALAT	Benoit	
GENSAC	FABAROL	Françine		PIZZOLATO	Carole	
GIMAT	DIANA	Bernard	X	ANGLADE	Jean-François	
GINALS	CADILHAC	Jean-Louis	X	COUTANCIER	Jean	
GLATENS	THAU	Philippe		RENARD	Claude	
GOAS	SENTIS	Jean-Claude		MOULY	Michel	
GOLFECH	BOCQUILLON	Patrice	X	DEPASSE	André	
GOUDOURVILLE	DAWANCE	Yoann		BARNAC	Jacques	
GRAMONT	DONNET	Christian	X	UFFERTE	Alain	
GRISOLLES	CASTELLA	Serge		SUBERVILLE	Christophe	X
LABARTHE	RESSIAC	Serge		NOUGAYREDE	Bernard	
LABASTIDE DE PENNE	MALRIC	Pascal		FOURTANET	Christelle	X
LABASTIDE DU TEMPLE	LACROIX	Frédéric		PAILLAS	Eric	
LABASTIDE ST PIERRE	BEQ	Jérôme	X	BOCHU	Jean-Luc	
LABOURGADE	BOLZONI	Thierry		SAMAIN	Hugues	
LACAPELLE LIVRON	FRAYSSE	Dominique	X	VIGUIÉ	Jean-Philippe	
LACHAPELLE	MEUNIER	Vincent		VANNESTE	Bernard	
LACOUR DE VISA	VIALARET	Francis	X	GARRET	Guillaume	
LACOURT ST PIERRE	PIZZINI	Françoise		ALFONSO	David	
LAFITTE	MASSON	Michel		AUBRY	Nathalie	
LAFRANCAISE	SEGONNE	Franck		BOUZEID	Joseph	
LAGUEPIE	BALAT	Marc		CROS	Emmanuel	
LAMAGISTERE	DOUSSON	Bruno	X	PINETRE	Michel	
LAMOTHE CAPDEVILLE	GABACH	Alain		SOULAYRÉS	Isabelle	
LAMOTHE CUMONT	MATHEVON	Yann		DABASSE	Jean-Pierre	
LAPENCHE	GUIGNARD	Didier	X	CASTEBRUNET	Florian	
LARRAZET	THAU	Didier		GIRAUDOT	Léa	
LA SALVETAT BELMONTET	PEZOUS	Bernard	X	LASFARGEAS	Thierry	
LAUZERTE	PIERASCO	Jean-Franck		GERVAIS	Hugues	
LAVAURETTE	PASSEDAT	Nils		BEDEL	Gwendal	
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	MICHEL	Jacques	X	QUINTALLET	Maurice	
LAVIT DE LOMAGNE	HYGONENQ	Brigitte		VALLEZ	Cédric	
LE CAUSE	LEFEBVRE	Jean-Michel		COUREAU	Pierre	
LEOJAC	QUATRE	Christian		MAZILLE	Pierre	
LE PIN	FUSINA	Philippe		LARUE-DORCHIES	Jocelyne	
LES BARTHES	MIRAMONT	Jean-Marc		LEMOUZY	Fabienne	X
L'HONOR DE COS	ROBERT	Jean-Paul		METTEFEU	Bernard	
LIZAC	GARGUY	Bernard		FREYTAG	Uwe	
LOZE	BOULPICANTE	Raymond	X	TESTAS	Pierre	
MALAUSE	MAERTEN	Marie-Bernard		ALY-BERIL	Elliot	
MANSONVILLE	GUIZOT	Danielle	X	ESCUDE	Vanessa	
MARIGNAC	RINALDI	Patrick		BUSO	Claude	
MARSAC	LE GUILLLOU	Michel		NOBY	Jean-Claude	
MAS GRENIER	ESTANOVE	Philippe	X	ROUS	Gilles	
MAUBEC	AUGUSTE	David		FERRADOU	Jean-Claude	
MAUMUSSON	BIOLATO	Jean-Marie		DABASSE	Daniel	
MEAUZAC	SALITOT	Yves	X	LACOMBE	José	
MERLES	HOZJAN	Christian		FEUTRIER	Francis	
MIRABEL	LINSTRUISEUR	Françine		PRADEL	Nicole	X
MIRAMONT DE QUERCY	DELVOLLE	Guillaume	X	GUICHARD	Baptiste	
MOISSAC	THIERS	Jean-Christophe		LERMINEZ	Philippe	
MOLIERES	HÉBRAL	Valérie		BELREPAYRE	Rémy	X
MONBEQUI	MICHEL	Pascal		DEJEAN	Sébastien	
MONCLAR DE QUERCY	EMBOULAS	Didier		COLMAGRO	Jean-Jacques	X
MONTAGUDET	YVON	Gilles	X	DOMINICE	Philippe	
MONTAIGU DE QUERCY	ALBUGUES	Patrice	X	COURRECH	Francis	
MONTAIN	DELLUC	Pierre	X	SANAC	Christophe	
MONTALZAT	ESCROUZAILLES	Danielle		NAUROY	Monique	
MONTASTRUC	COSTES	Anthony	X	FREMONT	Patricia	
MONTAUBAN	BERLY	Marie-Claude		BOUTON	Bernard	X
MONTBARLA	BLEU	Jacques	X	DARNIÈRE	Dominique	
MONTBARTIER	BALADIÉ	Jean-Claude	X	ROGE	Jean-Louis	
MONTBETON	BEDOS	Danielle	X	GRAND	Paul	
MONTECH	BELY	Robert	X	GAUTIÉ	Claude	
MONTEILS	MASSALOUF	Christophe		COLOS	Bertrand	X
MONTESQUIEU	FEAU	Annie	X	LOUSSERT	Bérangère	

AR Prefecture

082-258200575-20240926-DCS20240926_07-DE
Reçu le 01/10/2024

DCS20240926_07

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
MONTFERMIER	LANDOU	Thierry	X	NADALIN	Karine	
MONTGAILLARD	SALOMON	Bernard		DARPARENS	Fabien	
MONTJOI	BRUEL	Didier		TISSÉDRE	Christian	
MONTPEZAT DE QUERCY	CABOS	Christian		FAURÉ	Mickaël	
MONTRICOUX	BOUISSET	Gérard	X	JANNIN	Michel	
MOUILLAC	ROMANO	Jean-Claude		LAMERA	Emeline	
NEGREPELISSE	FERRET	Jean-Luc	X	VIREL	Delphine	
NOHIC	NIERENGARTEN	Annie		DESMOULIN	Dominique	
ORGUEIL	PUJOL	Marc		RIVERA	Antonella	
PARISOT	CASTELNAU	Jacques		CHEVALERIAS	Dimitri	
PERVILLE	VIGROUX	Alain		CAYRE	Adrien	
PIQUECOS	HEMMER	Sylvain		MELO	Vitor	X
POMMEVIC	DELACHOUX	Jean-Paul	X	DELONCLE	Yannick	
POMPIGNAN	LAMOURY	Pascal	X	FRISA	Jean-Luc	
POUPAS	GUERIN	Pascal		LANIESSE	Bernard	
PUYCORNET	POÉZÉVARA	Christine	X	TRILLES	Jérémie	
PUYGAILLARD DE LOMAGNE	BREIL	Yannick		DIRAT	Yannick	
PUYGAILLARD DE QUERCY	GAILLARD	David		LACOMBE	Cyril	
PUYLAGARDE	DESMEDT	Didier		VIROLLE	Alain	
PUYLAROCQUE	BELON	Daniel		MORIN	Daniel	X
REALVILLE	CHANRION	Jean-Luc	X	MOURGUES	André	
REYNIES	PUJOL	Christian	X	VIGOUROUX	Claude	
ROQUECOR	DECAUNES	Jean-Pierre		VILLENEUVE	Jean-Pierre	
SAUVETERRE	BELVEZE	Jean-Marc		COENEN	Charles	
SAVENES	VAN DE VONDELE	Laurent		MAMPRIN	Thierry	
SEPTFONDS	GAZAL	Hervé		BETAILE	Laurent	
SERIGNAC	BRINGAY	Climène	X	LAGARDE	Christian	
SISTELS	QUARGENTAN	Jacques	X	CLUZET	Christophe	
ST-AIGNAN	FOURNIÉ	Philippe		DUSSEAU	Christian	X
ST-AMANS DE PELLAGAL	AURIENTIS	Pascal		LAMARINIE	Julien	
ST-AMANS DU PECH	DOUMERGUE	Didier		MERLY	Julien	
ST-ANTONIN NOBLE VAL	RENAULT	François	X	PAPADOPOULO	Alexandra	
ST-ARROUMEX	DELLAC	Jean-Marc	X	CESNÉ	Sébastien	
ST-BEAUZEIL	POST	Leendert		GUINGAL	Claude	X
ST-CIRICE	TRAMUZZI	René	X	PARDON	Dominique	
ST-CIRQ	BAILLS	Franck	X	ROUZIES	Guy	
ST-CLAIR	VERBRUGGE	Frank	X	PAOLETTI	Jean-Pierre	
ST-ETIENNE DE TULMONT	AUFRERE	Bruno		RIQUELME	Nicolas	X
ST-GEORGES	PAGES	Yves	X	DERAMOND	Philippe	
ST-JEAN DU BOUZET	BORGOLOTTO	Michel		DUILHÉ	Geneviève	
ST-LOUP	REBEL	Stéphane		LAJANTE	Denis	
ST-MICHEL	POLVANI	Pascal		MARTINEZ	Fabienne	
ST-NAUPHARY	LACAM	Sébastien	X	PECQUENARD	Caroline	
ST-NAZAIRE DE VALENTANE	BARRA	Jean-Pierre	X	DALARD	Mathieu	
ST-NICOLAS DE LA GRAVE	GARDELLA	Serge	X	CORTESE	Robert	
ST-PAUL D'ESPIES	POCA	Josiane	X	LARET	Claude	
ST-PORQUIER	FOSSEZ	Éric	X	PEYRUSSE	Jean-Luc	
ST-PROJET	ESTRIPEAU	Jean-Paul	X	PISANI	François	
ST-SARDOS	CAYROU	Hervé		MAGNÉ	Valérie	
ST-VINCENT D'AUTEJAC	GRILLAT	Claude	X	GASC	Gérard	
ST-VINCENT LESPINASSE	TRISTAN	Damien		CHARLES	Denise	X
STE-JULIETTE	ENGELS	Eduard		TERRAT	Pascal	
TOUFFAILLES	BARREAU	Jean-Michel	X	LAFAGE	Philippe	
TREJOULS	DESCHAMPS	Francis	X	CRANSAC	Sylvain	
VAISSAC	MEILLEURAT	Jean-Pierre	X	GRANDJEAN	Nicolas	
VALEILLES	CREHEN	Michel	X	DEVY	Nicolas	
VALENCE D'AGEN	GROSSOU	Bernard	X	PÈRE	Catherine	
VAREN	HEBRARD	Pierre		CABARÉS	Claude	X
VARENNES	BUDZYNSKI	Jérôme		ALBINET	Alain	X
VAZERAC	LESTRADE	Christian	X	BERGOGLIO	Irène	
VERDUN SUR GARONNE	LAVEDRINE	Sophie		MARC	Raphaël	
VERFEIL SUR SEYE	BAYLAC	Fernand	X	POUX	François	
VERLHAC TESCOU	DUCOS	Jean-Jacques	X	EMPTAZ	Sabine	
VIGUERON	LACROIX	Franck	X	GALLINA	Pierrette	
VILLEBRUMIER	BLANC	Pierre		GITOUT	Jean-Claude	
VILLEMADE	LABRUYERE	François		BROUSSE-BOURNET	André	X

AR Prefecture

082-258200575-20240926-DCS20240926_07-DE
Reçu le 01/10/2024

DCS20240926_07

Pouvoirs :

DELEGUÉ(E)S DONNANT LE POUVOIR			DELEGUÉ(E)S RECEVANT LE POUVOIR		
NOM	PRENOM	COMMUNE	NOM	PRENOM	COMMUNE
PORTAL	Guy	BARRY D'ISLEMADE	SALITOT	Yves	MEAUZAC
OLLINO	Jean	CASTELMAYRAN	DELLUC	Pierre	MONTAIN
GABACH	Alain	LAMOTHE CAPDEVILLE	GUIGNARD	Didier	LAPENCHE
LEFEBVRE	Jean-Michel	LE CAUSÉ	CADILHAC	Jean-Louis	GINALS
QUATRE	Christian	LEOJAC	PEZOUS	Bernard	LA SALVETAT BELMONTET
AUGUSTE	David	MAUBEC	GAYRAL	Jacques	CORBARIEU
AURIENTIS	Pascal	ST AMANS DE PELLAGAL	QUARGENTAN	Jacques	SISTELS
DECAUNES	Jean-Pierre	ROQUECOR	CREHEN	Michel	VALEILLES
LAVEDRINE	Sophie	VERDUN SUR GARONNE	DUCOS	Jean-Jacques	VERLHAC TESCOU

Membres en exercice : 195**Membres présents : 117****Membres excusés : 69**

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

Représentés par pouvoir : 9**Assistaient également à la séance :**

M. Pierre-Antoine LEVI, Sénateur de Tarn-et-Garonne
M. BEQ, Vice-Président, représentant M. WEILL, Président du Conseil départemental
M. BERTELLI, Conseiller départemental du canton Quercy-Aveyron
M. PEZOUS, Président AMF 82
M. AILHAS, Responsable du Service Gestion Comptable de Tarn-et-Garonne
M. HENRI, Directeur territorial Enedis
M. PENET, Directeur territorial GRDF
M. MOUNIÉ, Maire de Montpezat de Quercy
M. SICARD, Maire de Montalzat
M. BOUET, Directeur de Soélia
et le personnel du SDE 82

NOUVELLE POLITIQUE DES RACCORDEMENTS

Le Président rappelle aux membres du Comité syndical que le Comité syndical, par délibérations successives, a fixé les règles de financement des travaux de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité dont le SDE 82 est maître d'ouvrage.

A ce jour, ces travaux sont financés selon plusieurs méthodes en fonction de l'identité des demandeurs et de la qualification des projets :

- ✓ Soit par les pétitionnaires (particuliers, lotisseurs, ...) avant travaux
- ✓ Soit par les collectivités publiques après travaux.

Constatant la complexité des modes de financement et soucieux d'assurer l'équilibre financier du dispositif, le Président envisage une simplification et une homogénéisation du calcul des participations. Dans cette optique, le Président proposera aux membres du comité syndical de réformer sa politique de financement des travaux de raccordement selon les modalités suivantes :

- ✓ Les extensions seront prises en charge par les demandeurs au coût réel des travaux majorés des frais de maîtrise d'œuvre après déduction de la Part Couverte par le Tarif versée par Enedis.
- ✓ Pour les participations demandées avant travaux (particuliers, lotisseurs), le coût réel se fonde sur le devis établi par l'entreprise en charge des travaux, validé et actualisé par le SDE 82.

Si, à l'achèvement de l'opération, la somme des factures acquittées par le SDE 82 auprès de l'entreprise en charge des travaux, majorée des frais de maîtrise et après déduction de la PCT, s'avère :

Inférieure à la participation demandée :

↳ Le SDE 82 remboursera au demandeur la différence.

Supérieure à la participation demandée et si le dépassement est consécutif à une demande complémentaire du demandeur :

↳ Le SDE 82 exigera du demandeur le règlement du surcoût.

- ✓ Pour les participations demandées après travaux (collectivités publiques, Communes, Département), le coût réel se fonde sur la somme des factures acquittées par le SDE 82 auprès de l'entreprise en charge des travaux.

Le montant d'une étude non suivie de travaux sera à la charge du pétitionnaire.

Cette nouvelle politique tarifaire prendra effet au 1er octobre 2024. L'éligibilité des dossiers à cette dernière sera déterminée d'après la date de l'arrêté d'urbanisme. Toutes les dispositions issues des délibérations antérieures et contraires à cette nouvelle politique tarifaire seront de facto abrogées.

En conséquence, le Président propose aux membres du Comité syndical :

- D'approuver le barème, ci-joint, de facturation des travaux de raccordement réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDE 82,
- D'autoriser le Président à notifier le barème de raccordement à la Commission de Régulation de l'Energie.

DECISION

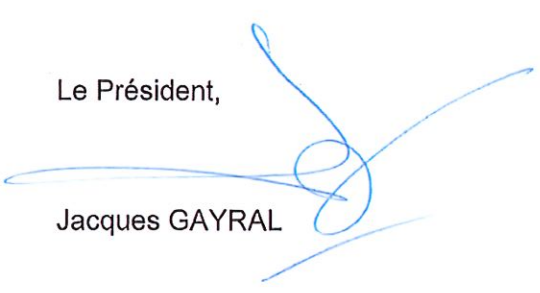
Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, approuvent, à l'unanimité,

- Le barème de facturation des travaux de raccordement réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDE 82, ci-joint, et tel qu'exposé ci-dessus
- Autorisent le Président à notifier ce barème à la Commission de Régulation de l'Energie.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,

Jacques GAYRAL





SDE 82 : Méthodes de calcul utilisées pour établir les barèmes de raccordement

Le coût de raccordement est exprimé en hors taxe.
Le coût réel des travaux est majoré des frais de maîtrise d'œuvre en vigueur auquel s'applique un taux de réfaction arrêté.

puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 KVA					
Nature des travaux	Origine des travaux	type de raccordement	Dispositions financières		Payeur
			Conditions		
extension	liée à un permis de construire hors lotissement	Individuel		coût réel	demandeur
extension	qualifié d'équipement public exceptionnel au titre de l'art. L 332 - 8 du C. urb.	Individuel		coût réel	Demandeur
extension	non liée à un permis de construire	Individuel		cout réel	Demandeur
extension	zone d'aménagement (réseau d'amenée et réseau intérieur)	Collectif		coût réel	Aménageur
extension	aménagements collectifs (lotissements, immeubles) dans* et hors du terrain d'assiette de l'opération y compris éventuelle création de poste HTA/BT	Collectif		coût réel	Aménageur
Branchement -liaison A (coupe-circuit) -liaison B (liaison privative) des lors que les conditions de terrain permettent la simultanéité des travaux d'extension et de branchement	demande du pétitionnaire	Individuel		coût réel	demandeur

puissance de raccordement supérieur à 36 kVA inférieure ou égale à 250 kVA						
Nature des travaux	Origine des travaux	type de raccordement	Dispositions financières		Payeur	
			Conditions			
extension	liée à un permis de construire hors lotissement	Individuel		coût réel	Demandeur	
extension	qualifié d'équipement public exceptionnel au titre de l'art.L332-8 du C.urb	Individuel		coût réel	Demandeur	
extension	non liée à un permis de construire	Individuel		cout réel	Demandeur	
extension	zone d'aménagement (réseau d'amenée et réseau intérieur)	Collectif		coût réel	Aménageur	
extension	aménagements collectifs (lotissements, immeubles) dans et hors du terrain d'assiette de l'opération y compris éventuelle création de poste HTA/BT	Collectif		coût réel	Aménageur	
Branchement -liaison A (coupe-circuit) -liaison B (liaison privative) dès lors que les conditions de terrain permettent la simultanéité des travaux d'extension et de branchement	demande du pétitionnaire	Individuel		coût réel	Demandeur	